

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 51

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de son Agenda 21 et notamment des actions II-3 « gérer les déchets et les eaux usées de manière écologiquement responsable » et V-2 « faire de ses agents les premiers acteurs du développement durable », la Ville souhaite organiser le tri de ses déchets municipaux.

La ligue contre le cancer, dans un souci de protéger l'environnement, met en place un programme de récupération des déchets consommables informatiques, qui, trop souvent, se retrouvent dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Cette récupération se fait selon le bon vouloir des utilisateurs qui remettent gratuitement ces déchets à la Ligue contre le cancer à la personne mandatée à cet effet.

Cette récupération permettra à la Ligue contre le cancer, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer : recherche, accompagnement des malades, prévention, dépistage... En tant qu'association caritative expérimentée, elle investit, au niveau local, l'argent récupéré grâce à la collecte.

En 2007, la Ligue contre le cancer et la Ville de Clermont-Ferrand ont signé une convention de partenariat pour la collecte des cartouches d'encre usagées, convention renouvelée en 2010.

Ce partenariat a permis de poursuivre la démarche de développement durable de la Ville en conciliant les préoccupations environnementales, sociales et de santé publique.

Cette convention arrivant à terme, il paraît donc intéressant de la reconduire.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de :

- Renouveler la convention avec la Ligue contre le Cancer
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, dont le projet figure en annexe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 mars 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à l'Ecologie urbaine et au
Développement Durable

Odile VIGNAL



CONVENTION DE PARTENARIAT RECUPERATION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES



Entre

La Commune de Clermont-Ferrand
Représentée par son Maire Monsieur Serge GODARD,
selon la délibération du conseil municipal du XXXXX
Déposée à la Préfecture le XXXXX
Ci-après appelée la Ville de Clermont-Ferrand

Et

La Ligue contre le cancer - Comité du Puy-de-Dôme
19 Boulevard Berthelot – 63400 Chamalières
Représentée par son Président Monsieur le Professeur François DOMEOCQ

Autorisations préfectorales :

- *Autorisation n° 2006.10 délivrée le 21/06/2006 : Transport de déchets*
- *Autorisation n° 2006.02 délivrée le 21/06/2006 : Activité de négoce/courtage de déchets*

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ligue contre le cancer, dans un souci de protéger l'environnement, met en place un programme de récupération des déchets consommables informatiques, qui, trop souvent, se retrouvent dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Cette récupération se fait selon le bon vouloir des utilisateurs qui remettent gratuitement ces déchets à la Ligue contre le cancer à la personne mandatée à cet effet.

Dans le cadre de son Agenda 21 et notamment des actions II-3 « gérer les déchets et les eaux usées de manière écologiquement responsable » et V-2 « faire de ses agents les premiers acteurs du développement durable », la Ville souhaite organiser le tri de ses déchets municipaux.

Cette récupération permettra à la Ligue contre le cancer, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer : recherche locale et nationale, aides aux malades, prévention, dépiage...

ARTICLE 1 - Déchets de consommables informatiques récupérés

Les produits collectés sont les cartouches laser à la marque (d'imprimantes, de photocopieurs personnels, de fax), ainsi que les cartouches d'imprimante à jet d'encre sous réserve des obligations contractuelles que la Ville de Clermont-Ferrand aurait souscrites dans le cadre de marchés de prestations de services ou de fourniture de matériels et consommables informatiques.

Ces déchets, actuellement classés en déchets industriels faiblement toxiques ne peuvent être jetés n'importe où et il est nécessaire de réaliser le suivi de leur récupération. La collecte des déchets est assurée par les bénévoles mandatés par la Ligue.

ARTICLE 2 - La Ligue s'engage à:

- a) Collecter gratuitement tous les déchets mentionnés dans l'article 1, dans les différents sites précisés par le partenaire (annexes 1 et 2)
- b) Respecter les cadences de collecte souhaitées par le partenaire :
Pour Les Services Municipaux : en tant que de besoin
Pour les écoles : 2 fois par an en janvier et en juin
- c) Informer annuellement ses partenaires du résultat global de cette opération.
- d) Fournir un BSDI à la demande

ARTICLE 3 – Promotion de la récupération :

- a) La Ligue assurera toute information possible auprès de la population sur l'aspect écologique de ce recyclage,
- b) développera la motivation « **LUTTE contre le CANCER** » auprès de la population, par articles de presse, réunions, expositions, etc.

ARTICLE 4 – Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an reconductible 2 fois par tacite reconduction

Elle peut être résiliée par chacune des deux parties par courrier recommandé, deux mois à l'avance.

Fait en deux exemplaires

à Chamalières, le

Pour la Ligue :
Le Président,
Pr François DEMEOCQ

à Clermont-Ferrand, le

Pour la commune de Clermont-Ferrand :
Le Maire,
Serge GODARD

Annexe1

POINTS DE COLLECTE DES SERVICES MUNICIPAUX

Services	Adresses	Téléphone
Mairie (Imprimerie)	10 rue Philippe Marcombes	04 73 42 64 04
Mairie de Montferrand	rue Jules Guesde	04 73 42 63 26
D.V.S.P.E.	15 Mail d'Allagnat	04 73 42 66 67
DAJL	rue Lacépède	04 73 92 30 26
D.G.S.T.	97 Avenue du Limousin	04 73 42 62 01
DPB-Maintenance exploitation	9 Boulevard Kennedy	04 73 42 68 10
D.E.A.	58 Boulevard Berthelot	04 73 42 62 40
C.C.A.S.	1 rue Saint Vincent	04 73 98 07 98
Laboratoire D.E.A.	10 rue Louis Rosier	04 73 28 97 87
Stade Philippe Marcombes	121 Avenue de la Libération	04 73 29 46 00
DSIT	rue Fléchier	04 73 42 66 82
Maison de la culture	Rue Abbé de l'Epée	04 73 17 01 90
CASC	24 Avenue Raymond Bergougnan	04 73 40 86 50

Annexe 2

POINTS DE COLLECTE AU NIVEAU DES ECOLES CLERMONTOISES

Ecole	lieu de ramassage	Adresse (63000 Clermont-Ferrand)
Philippe ARBOS	élémentaire	50, rue des Hauts- de-Chanturgue
Albert BAYET	élémentaire	13-15, rue Victor Basch
Albert BAYET	maternelle	13-15, rue Victor Basch
Paul BERT	élémentaire	7, rue de la Pradelle
Paul BERT	maternelle	11, rue de l'Oradou
Aristide BRIAND	élémentaire	6,rue Saint-Simon
Ferdinand BUISSON	élémentaire	2, rue Courbet
Jean BUTEZ	élémentaire	19, rue Champfleuri
CHANTERANNE	élémentaire	131, rue Champfleuri
Pierre et Marie CURIE	élémentaire	178, rue Abbé Prévost
Alphonse DAUDET	élémentaire	16 bis, rue du Torpilleur Sirocco
DIDEROT	élémentaire	10, rue Diderot
Victor DURUY	élémentaire	30, rue Pierre-le-Vénérable
Victor DURUY	maternelle	10, rue de Châteaudun
Jules FERRY	élémentaire	6, boulevard Trudaine
Anatole FRANCE	élémentaire	154, rue Anatole France
Edouard HERRIOT	élémentaire	26, rue Albert Thomas
Victor HUGO	élémentaire	51, rue de la Fontaine-du-Bac
Jean JAURES	élémentaire	14, rue Albert-Mallet
Jean de LA FONTAINE	élémentaire	24,rue de la Grande Combaude
LA PRADELLE	maternelle	60, rue de la Cartoucherie Allée du Côteau
Jean MACE	élémentaire	14, rue Berteaux
Pierre MENDES-FRANCE	élémentaire	5, rue du Creux-de-Lachaux
MERCOEUR	élémentaire	98, rue du Var
Daniel FOUSSON	maternelle	rue Adrien Mabrut
Jules MICHELET	élémentaire	8, rue Antoine Bellet
Jules MICHELET	maternelle	58 bis, rue Jules Michelet
Jean MOULIN	élémentaire	195, rue de la Pradelle
Charles PERRAULT	élémentaire	4 ter, rue du Pré-Juge
Nestor PERRET	élémentaire	1, rue Rameau
Edgar QUINET	élémentaire	2, Place Maréchal-Fayolle
Jean-Philippe RAMEAU	maternelle	20 bis, avenue Bergougnan
Romain ROLLAND	élémentaire	33, rue du Château-des-Vergnes
George SAND	élémentaire	71, rue de Neyrat
Jules VALLES	élémentaire	24, rue du Solayer
Jules VERNE	élémentaire	1 bis, rue d'Aulteribe
Jean ZAY	élémentaire	73, avenue du Limousin